

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

NOM	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau
COMPOSANTE	Collectivité territoriale
	39 avenue du 8ème Régiment de Hussards
	Quartier Plessier – Bâtiment 3
	68130 Altkirch

Objet : *Transmission de l'ensemble des documents du Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau aux personnes publiques associées et aux personnes consultées pour avis à retourner au Pôle d'Equilibre Territorial du Pays du Sundgau dans une période de trois mois à compter du 14 juin 2016.*

Le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté le 30 mai 2016 est composé du Rapport de Présentation comprenant un résumé non technique, un diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, les indicateurs et modalités de suivi ; le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Je soussigné, Monsieur François EICHHOLTZER, Président du Pays du Sundgau, certifie avoir consulté les organismes cités ci-dessous, par envoi en date du 14 juin 2016, de l'ensemble des documents composant le projet de SCoT du Sundgau :

- Préfecture du Haut-Rhin.
- Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin.
- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Haut-Rhin.
- Sous-Préfecture d'Altkirch.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.
- Centre National de la Propriété Forestière.
- Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.
- Conseil Départemental du Haut-Rhin.
- Chambre des Métiers d'Alsace.
- Chambre de Commerces et d'Industrie Sud Alsace – Mulhouse.
- Chambre d'Agriculture Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue (S.M.A.R.L).
- Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin.
- Agence de Développement d'Alsace.

- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) Nord-Est.
- Canton de Bâle-Campagne, Service Planification Cantonale.
- Canton de Soleure, Division de la Planification Cantonale.
- République et Canton du Jura, Section de l'Aménagement du Territoire.
- Syndicat Mixte pour le SCoT des Cantons de Huningue et Sierentz.
- Syndicat Mixte pour le SCoT de la Région Mulhousienne.
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller.
- Syndicat Mixte pour le SCoT du Territoire de Belfort.
- Communauté de Communes d'Altkirch.
- Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.
- Communauté de Communes d'Ill et Gersbach.
- Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.
- Communauté de Communes du Jura Alsacien.
- Communauté de Communes de la Largue.
- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale – Grand Est, relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a été consulté le 1er juillet 2016.

Je soussigné, Monsieur François EICHHOLTZER, Président du Pays du Sundgau, certifie avoir réceptionné les avis cités ci-dessous dans les délais règlementaires de consultation, soit avant le 15 septembre 2016 :

- Préfecture du Haut-Rhin.
- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Haut-Rhin.
- Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.
- Conseil Départemental du Haut-Rhin.
- Chambre d'Agriculture d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine
- Chambre de Commerces et d'Industrie Sud Alsace - Mulhouse.
- Agence de Développement d'Alsace.
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) Nord-Est.
- Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Largue au titre du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation de la Largue (S.M.A.R.L).
- Canton de Bâle-Campagne, Service Planification Cantonale.
- République et Canton du Jura, Section de l'Aménagement du Territoire.
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur-Doller.
- Syndicat Mixte pour le SCoT de la Région Mulhousienne.
- Syndicat Mixte pour le SCoT du Territoire de Belfort.

- Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.
- Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.
- Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale – Grand Est, relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a rendu son avis par courriel le 7 octobre 2016 et par courrier réceptionné le 10 octobre 2016.

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Altkirch, le 2 novembre 2016

Le Président du PETR du Pays du Sundgau



François EICHHOLTZER



